

DATE DE CONVOCATION
25/09/2023

DATE D’AFFICHAGE
25/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
22
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 2 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à Damien de WINTER
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

Délibération n° 23.10.02/08

Objet / Décision modificative n° 8 du BP 2023

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de procéder à une décision modificative du budget primitif 2023.

Monsieur le Maire précise que l’objet de cette décision modificative porte sur trois principales écritures comptables :

- La mise en œuvre de provisions pour créances douteuses, préconisée par la DDFIP, et qui nécessite l’inscription d’une somme de 4 500 € au compte 6817,
- Le financement de l’amortissement des subventions perçues par la commune, pour un solde de 21 000 €,
- L’actualisation du devis nécessaire à l’installation d’un nouvel éclairage à l’échelle du stade François CLAUS, pour un montant de 18 400 €.

Les écritures comptables afférentes à ces décisions modificatives se formalisent comme suit :

Mise en œuvre de provisions pour créances douteuses (section de fonctionnement)

Section de fonctionnement	Chapitre 65 – Compte 6542	Compte 6817
Débit	- 4 500 €	
Crédit		+ 4 500 €

*Financement de l'amortissement des subventions perçues par la commune en 2023
(section d'investissement)*

Section d'investissement	Opération 901 – Compte 2115	Chapitre 040 – Compte 13911
Débit	- 21 000 €	
Crédit		+ 21 000 €

Actualisation du devis nécessaire à l'installation d'un nouvel éclairage à l'échelle du stade François CLAUS (section d'investissement)

Section d'investissement	Opération 901 – Compte 2115	Opération 902 – Compte 21318
Débit	- 18 400 €	
Crédit		+ 18 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

DÉCIDE d'adopter la décision modificative n° 8 du BP 2023, telle que mise en évidence ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECCEUR

Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20231002-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/10/2023